

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet ABATTOIR SARL FERME DE L ACOUARTIERE sur la commune principale de l'AIOT la couartière 85710 BOIS DE CENE.

La référence de votre dossier est A-3-LN16CRAR7 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 25/05/2023 à 17h17 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **51747620600019**

Raison sociale **FERME DE LA COUARTIERE**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

LA COUARTIERE

85710 BOIS DE CENE

Signataire

Qualité : **Associé de la SARL**

Référent

Fonction : **Associé de la SARL**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **ABATTOIR SARL FERME DE L ACOUARTIERE**

Description des activités :

La SARL Ferme de la Couartière possède trois types d'activité différente : Production de volaille, Abattoir et Station de compostage. Les volailles produites sur l'exploitation sont abattues dans l'abattoir de l'exploitation. Les exploitants n'abattent pas de volailles extérieures à leur élevage dans leur abattoir. L'abattoir possède un agrément mais n'a jamais été déclaré au niveau des ICPE. La présente télédéclaration est une régularisation.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

la couartière

85710 BOIS DE CENE

X : 332400

Y : 6661192

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

[Permis de construire](#)

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2210	2210-2	Abattoirs	Masse des carcasses 1500 kgD /j		Abattage de 70 tonnes par an de carcasse, soit en moyenne 0.2 tonne / jour et au maximum 1.5 tonnes /jour en période de pointe

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **1115**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Les eaux résiduaires sont issues de l'abattoir : eaux de lavage de la zone d'arrivée des volailles, eaux de la phase de plumage et toutes les eaux de lavage et de fonctionnement liées aux installations de l'abattoir.

L'exutoire des eaux résiduaires :

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Les eaux usées sont dirigés dans une fosse en sortie d'abattoir puis vers un système d'épuration propre à l'abattoir. Le système d'épuration est composé de deux lagunes successives (cf plans en pièce jointes). Les eaux ainsi épurées sont rejetées dans un étang appartenant aux exploitants.

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **1115**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

cf paragraphe précédent

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets d'abattoir (plumes, sang, viscères et carcasses) sont repris par l'équarrissage.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Les lagunes sont reconnues par le SDIS comme moyen de défense incendie (justificatif disponible sur l'exploitation)**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Des extincteurs sont présents dans l'abattoir ainsi qu'un plan d'évacuation et des sorties de secours.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

PLANS_1.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PLANS_2.pdf